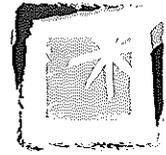


N° DEL/2025-074

Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 23 juin 2025**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin, à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40**Date de convocation : 17 juin 2025****PRESENTS (34)**

Délégués titulaires (32) : M. FERRÉ Charles, Mme AUDEGUIL Agnès, Mme AUDUREAU Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BARDOT Claude, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, M. DUBOIS Francis, Mme DUBOCHAUD Patricia, M. GONCALVES Jean-François, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. LE GALL Thierry, M. MENUET Jean-François, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, Mme RIVET Murielle, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier, Mme VITRAC Maryse, M. ZANETTI Fernand.

Délégués suppléants (2) : M. MAGIMEL Alain, M. DELACOURT Alain.

ABSENTS EXCUSES

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, Mme BOUILLON Ludivine, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, Mme GUICHON Marion, Mme PAREL Audrey, M. POP Ion Octavian, M. ROSSIGNOL Philippe.

Pouvoirs (5) :

Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. CONTINSOUZA Nicolas,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. TAGUET Jean-Marie,
Mme GUICHON Marion a donné procuration à Mme BOURRIER Annette,
Mme PAREL Audrey a donné procuration à M. VILLA Olivier,
M. POP Ion Octavian a donné procuration à M. BACHELLERIE Jean-Louis.

Secrétaire de séance : M. CONTINSOUZA Nicolas.**Objet : Modification des modalités de recrutement d'un chargé de mission dans le cadre du Plan Avenir Montagnes Ingénierie**

M. le Président rappelle à l'assemblée :

Que conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

M. le Président rappelle que l'emploi non permanent d'attaché territorial à temps complet, a été créé par délibération du 3 octobre 2022 (DEL/2022-107).

Il propose de modifier certaines modalités comme suit :

- Fixe** la durée du contrat à un an, renouvelable dans la limite de la durée du programme et ce à raison de 6 ans maximum,
- Fixe** la rémunération par référence à la grille indiciaire de la fonction publique territoriale du grade de recrutement, en tenant compte de l'expérience et de la valeur professionnelle de l'agent ainsi recruté.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** les modifications ainsi proposées et à compter du 1^{er} septembre 2025.
- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal.

POUR : 39
CONTRE : 0
ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 24 juin 2025**

Le Président,


Mairie de Lapleau
Ventadour Egletons Marédières
Charles FERRÉ

Carrefour de
l'Epinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26